

Travaux de la Chambre

M. Kristiansen: Madame le Président, j'ai également une question à poser au leader parlementaire du gouvernement au sujet des travaux de la Chambre. Peu avant Noël, on a fait des promesses à un certain nombre de députés de tous les partis qui demandaient que le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre de l'Environnement discutent de la création d'un comité spécial ou d'un groupe d'étude sur l'industrie forestière au Canada. Cette promesse a été faite au comité permanent, et peut-être le ministre ou le président du comité permanent des pêches et des forêts en ont-ils discuté avec le leader du gouvernement à la Chambre. Ce dernier nous dirait-il si des consultations ont eu lieu et si une décision a été prise? Si l'on a pris une décision, quand peut-on compter voir un ordre du gouvernement à la Chambre afin que nous puissions nous attaquer à cette tâche, ce que réclament depuis quelques mois le syndicat international des travailleurs du bois, l'Association forestière canadienne ainsi que les deux partis d'opposition?

M. Pinard: Le député comprendra que je devrai me renseigner auprès du ministre pour savoir ce qu'il a dit au comité. S'il faut faire quelque chose à cet égard, je le signalerai volontiers au député par l'entremise de son leader à la Chambre.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je vous ai donné préavis de mon intention de soulever la question de privilège. Je cèderai donc la parole à mon collègue qui, je pense, voudrait poser certaines questions importantes au sujet des travaux de la Chambre.

Mme le Président: Je donne la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet des travaux de la Chambre.

M. Waddell: Oui, madame le Président. Je voudrais poser une question importante à propos des travaux de la Chambre en ce qui concerne la loi sur les approvisionnements garantis d'énergie. J'ai obtenu une copie d'une lettre du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources adressée au critique conservateur de l'énergie, le député de Calgary-Centre, dans laquelle le ministre rejette la possibilité de diviser la loi sur les approvisionnements garantis d'énergie.

Voici ma question: quand le gouvernement pense-t-il déposer une version révisée de cette loi? La loi prévoira-t-elle une subvention relative à la taxe sur l'énergie, une subvention énergétique pour les personnes âgées du Canada et les autres Canadiens défavorisés qui doivent payer des prix très élevés pour l'énergie et qui ne reçoivent aucune aide du gouvernement? La nouvelle loi renfermera-t-elle des modifications de ce genre, et quand sera-t-elle présentée?

M. Pinard: Madame le Président, c'est une excellente question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je lui en parlerai volontiers et je transmettrai les renseignements voulus au député par l'entremise de son leader à la Chambre.

M. Skelly: Madame le Président, je voudrais poser une question au leader de la Chambre au sujet de la présentation de la mesure sur les coalitions. Peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à recevoir les modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Devrons-nous attendre que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ait fait rapport et que les dispositions relatives à la Commission Kent aient été établies à la Chambre?

M. Pinard: Je suis certain que le député pose cette question très sérieusement. Par conséquent, si je suis en mesure de lui donner une réponse très sérieuse après avoir consulté le ministre approprié, je le ferai par l'entremise de son leader à la Chambre.

Mme le Président: Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) veut-il la parole au sujet des travaux de la Chambre?

M. Scott (Victoria-Haliburton): Oui, madame le Président. Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné que l'on compte bien au-delà d'un million de Canadiens en chômage, le gouvernement a-t-il . . .

Des voix: Bravo!

M. Scott (Victoria-Haliburton): Je tiens à demander au leader du gouvernement à la Chambre, étant donné que les bureaux de la Commission de l'assurance-chômage sont débordés de travail au point où les prestataires ne peuvent toucher leurs prestations ni même faire entendre leurs plaintes, quelles mesures a prises le gouvernement pour rationaliser les opérations de la Commission de l'assurance-chômage . . .

Mme le Président: Cela n'a rien à voir avec les travaux émanant du gouvernement. On pourrait poser cette question durant la période des questions.

Le député de Mission-Port Moody demande la parole au sujet des travaux du gouvernement?

M. Rose: Madame le Président, les questions que nous posons ont trait au chômage. Nous voudrions savoir de quels projets de loi nous pourrions espérer être saisis pour remédier à ce grave et tragique problème au Canada. Il y a près d'un an, un groupe de travail de la Chambre a présenté . . .

Mme le Président: A l'ordre. Pas de discours. Simplement une question au sujet du projet de loi sur lequel le député veut se renseigner.

M. Rose: Je n'ai absolument pas l'intention de profiter de la Chambre, de ses privilèges ou de l'Orateur. Cependant, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le Conseil des sciences du Canada estiment que les mesures d'économie énergétique et les énergies de remplacement utilisent beaucoup plus de main-d'œuvre que les méga-projets et les réacteurs Candu, qui retiennent en ce moment l'attention du ministère de l'Énergie. Le ministre sait-il si l'on va présenter à la Chambre un projet de loi qui constituerait de la part du gouvernement un geste positif en matière d'énergie de remplacement, de ce rapport, et la nature . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il est évident que le député débat la question.

M. Rose: Je me demande si je pourrais simplement énoncer à nouveau . . .

Mme le Président: Non, à l'ordre.

M. Rose: Alors, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député débat la question. Il avait une question précise à poser. Une fois cette question posée, cela suffit. Si le ministre a une réponse, il peut maintenant la donner.